

Conférence Orée
sous le parrainage du
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des
Transports et du Logement



EMAS
**Un outil pour le reporting
environnemental
dans le cadre des démarches de
responsabilité sociétale des
organisations**



Actes de la conférence du 9 février 2012

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| I) Introduction | 2 |
| <i>Ghislaine HIERSO, Présidente d'OREE, Directrice auprès du Directeur général adjoint de Veolia Environnement en charge des Collectivités publiques et des affaires européennes</i> | |
| <i>Patrick JOLIVET, Responsable Recherche & Développement BMJ Ratings, Administrateur d'OREE et président du groupe de travail « reporting et affichage environnemental »</i> | |
| II) Le contexte international : de l'ISO 26000 à l'évolution de la GRI | 5 |
| <i>Pierre MAZEAU, Chef de mission RSE à la Direction Développement Durable du groupe EDF, membre de la structure ISO en charge du suivi de la norme (Post publication organization), président de l'Observatoire français de l'ISO 26000 à l'AFNOR, membre élu du stakeholder council du GRI</i> | |
| 1) Référentiels existants | 5 |
| 2) Débat avec la salle | 6 |
| III) Enjeux du reporting et de l'EMAS en France | 8 |
| <i>Eric CORBEL, Chef de bureau CGDD</i> | |
| IV) L'EMAS et comment promouvoir la participation des organismes : retour d'expériences européennes | 9 |
| <i>Nathalie BOYER, Déléguée générale d'OREE</i> | |
| <i>Bérengère PAÏRO, Consultante en Environnement et Qualité, Eco-conseil Méditerranée</i> | |
| 1) Qu'est-ce qu'EMAS ? | 9 |
| 2) Retours d'expériences | 10 |
| V) Table ronde : cas concrets d'opérations individuelles et collectives | 12 |
| <i>Table ronde animée par Eric Corbel, Chef de bureau CGDD</i> | |
| 1) Le choix de la démarche EMAS | 12 |
| 2) Les bénéfices apportés par la certification | 14 |
| 3) L'intérêt de démarches collectives | 16 |
| 4) Questions-réponses | 17 |
| VI) Conclusion : quelles actions pour 2012 ? | 19 |
| <i>Eric CORBEL, Chef de bureau CGDD</i> | |

I) Introduction

Ghislaine HIERSO

Présidente d'OREE, Directrice auprès du Directeur général adjoint de Veolia Environnement en charge des Collectivités publiques et des affaires européennes

- Retrouvez le [support de présentation](#) de Ghislaine Hierso.

Je vous souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Je remercie le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDDTL) et la Société des Agriculteurs de France, ainsi que l'équipe qui organise cette conférence et les adhérents OREE.

OREE s'efforce de concilier économie et écologie. Nous avons élaboré depuis longtemps sept priorités : [biodiversité et économie](#), [éco-conception des produits et des services](#), [écologie industrielle et territoriale](#), [expertise environnementale](#), [risques environnementaux](#), [santé et environnement](#) et [reporting et affichage environnemental](#). Elles nous permettent d'élaborer un nouvel écosystème industriel et territorial, afin de contribuer à une prospérité équitable dans la sobriété.

Grâce à la coopération de nos partenaires et de nos adhérents, nous proposons des outils gratuits, comme la plateforme internet dédiées à l'éco-conception (<http://ecoconception.oree.org>), le site COMETHE consacré à l'écologie industrielle et territoriale (www.comethe.org) ou la plateforme de gestion des risques environnementaux (<http://risques-environnementaux.oree.org>) dont le premier volet paru en 2010 était dédié aux PME et PMI. Nous publierons fin mars le volet destiné aux collectivités territoriales de ce guide interactif, il concernera notamment les risques naturels, les risques industriels et la santé environnementale. Fin 2012, paraîtra également un guide sur la thématique « Economie et biodiversité ». OREE publie aussi des hors-série, par exemple le dernier a été consacré au colloque de novembre 2011 sur « Occupation et usage des sols de la compétition à la conciliation », et des "*flyers*" qui présentent les actions d'OREE sur les thématiques économie et biodiversité, écologie industrielle et éco-conception ainsi que prochainement sur les risques.

Cette conférence permettra de présenter les actions mises en œuvre dans le cadre de l'EMAS et de mieux appréhender cet outil, si nécessaire à un management environnemental. Et aussi de mettre en perspective son utilité dans la cartographie des référentiels existant aux niveaux européen et international.

Dès 2002, OREE a publié le guide « [Management environnemental des zones d'activités](#) » sur les meilleures pratiques environnementale des parcs d'activités, suivi en 2006 par le guide « [Performances environnementales des pratiques de transport et de logistique](#) ». En 2012, OREE réalisera en collaboration avec le Comité 21, un benchmark dans le cadre du volet « transports et logistique durables » du groupe de travail écologie industrielle et territoriale.

En outre, plusieurs actions ont été menées pour la mise en œuvre d'un reporting social et environnemental efficient notamment dans le cadre de la loi NRE et du Grenelle Environnement (Contribution à la réalisation du rapport de mission « bilan critique de l'application par les entreprises de l'article 116 de la loi NRE », réponse d'Orée à l'appel à contribution sur l'application de l'article 116 de la loi NRE et participation à deux groupes de travail du Grenelle Environnement). En janvier 2011, OREE a décidé de créer un groupe de travail dédié au reporting et affichage environnemental et ainsi de mettre en exergue la responsabilité sociale et environnementale des organisations. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des autres actions menées par OREE sur cette thématique, telles que la co-signature du communiqué de presse « Mobilisation des organisations

œuvrant pour la responsabilité sociale des entreprises » à l'attention du Premier Ministre pour faire respecter l'article 225 de la loi Grenelle 2 et de la [lettre d'engagement du Forum Citoyen pour la RSE](#) en 2011.

Par ailleurs, OREE s'investit pour la préparation de la conférence [Rio+20](#), est membre du [collectif Rio+20](#), qui regroupe des associations et des syndicats, du [club France Rio+20](#), qui réunit des entreprises et des collectivités territoriales, et du [comité Rio+20](#), animé par le Ministère des Affaires Etrangères et le MEDDTL.

La conférence mondiale des Nations Unies pour le développement durable Rio+20 débattait de gouvernance mondiale, cadre institutionnel du développement durable et de l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. OREE a d'ailleurs participé pour la préparation de ce sommet mondial à la conférence organisée par les Ministères des affaires étrangères et de l'écologie et du développement durable, les 30 et 31 janvier derniers notamment en animant l'atelier « Assurer une analyse scientifique transversale et systémique ». A l'issue de cette conférence un [appel de la société civile](#) a été lancé.

2012 est une année charnière, tant au niveau européen qu'international, pour une meilleure gestion économique, sociale et environnementale. Des outils et de référentiels plus performants, reconnus et utilisés par le plus grand nombre sont une nécessité.



Patrick JOLIVET

Responsable Recherche & Développement [BMJ Ratings](#), Administrateur d'OREE et président du groupe de travail « reporting et affichage environnemental »

- Retrouvez le [support de présentation](#) de Patrick Jolivet.

L'association OREE travaille sur la responsabilité sociale et environnementale des organisations depuis plusieurs années. Elle a notamment participé en 2004 à l'élaboration d'un bilan critique de l'application de l'article 116 de la loi NRE avec EpE et l'ORSE, ainsi qu'au rapport de mission sur le même sujet de l'Inspection Générale de l'environnement, de l'IGAS et du Conseil général des mines en 2007. OREE a également participé en 2011 à la concertation organisée par le Ministère du développement durable autour du décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2, ainsi qu'aux réunions ad hoc du Forum Citoyen pour la RSE.

Après une large consultation à l'automne 2011, une refonte des lignes directrices de reporting de la [GRI](#) est prévue pour mai 2013. Par ailleurs, dans la perspective de Rio+20, le Brésil a transmis au Secrétariat des Nations-Unies en novembre dernier huit propositions, dont l'une sur l'économie verte se prononçant faveur d'une « inclusion obligatoire des informations sociales, environnementales et de gouvernance dans les rapports développement durable annuels des acteurs privés ». Des « indices de durabilité comparables » seraient utilisés.

Le reporting constitue une priorité pour OREE depuis janvier 2011. Un groupe de travail intitulé « [reporting et affichage environnemental](#) » a donc été créé. Il se consacre à la présentation des différentes initiatives, d'origines publiques ou privées, ainsi qu'aux retours d'expérience, afin de produire des guides pratiques. Sa première réunion, en juillet, a permis de constater que tous les collègues d'adhérents de l'association s'intéressaient à ce sujet. Lors de la deuxième réunion, Michel Doucin, Ambassadeur en charge de la bioéthique et de la RSE, a exposé les démarches de RSE et de reporting réalisées dans le monde. Olivier Jan et Caroline Alazard ont présenté un premier retour de l'expérimentation sur l'affichage environnemental. Sur ce sujet le Commissariat Général au Développement Durable a récemment publié un guide concernant l'affichage environnemental des produits alimentaires (« [Vers un affichage environnemental sur les produits alimentaires](#) », Etudes et documents, n°64, CGDD, janvier 2012). Le groupe de travail souhaite inviter son auteur lors de sa prochaine réunion.

II) Le contexte international : de l'ISO 26000 à l'évolution de la GRI

Pierre MAZEAU

Chef de mission RSE à la Direction Développement Durable du groupe [EDF](#), membre de la structure ISO en charge du suivi de la norme (Post publication organization), président de l'Observatoire français de l'ISO 26000 à l'AFNOR, membre élu du stakeholder council du GRI

- Retrouvez le [support de présentation](#) de Pierre Mazeau.

1) Référentiels existants

Tous les acteurs, de l'Etat aux particuliers, doivent concourir au développement durable. La contribution des organisations s'inscrit dans le cadre de l'[ISO 26000](#), avec la RSE, qui concerne les conséquences de leurs activités sur la société et l'environnement. De plus, les référentiels internationaux ont été révisés durant les deux dernières années, afin de converger, quoique certains référentiels gardent des spécificités.

Plus de 7 000 organisations dans le monde, principalement des entreprises, ont adhéré aux dix principes du [Global Compact](#), lancé en 2000 par les Nations-Unies. Les trois principes suivants concernent l'environnement : le principe de précaution ; l'incitation des entreprises à prendre des initiatives promouvant la responsabilité en matière d'environnement ; la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

[Les principes directeurs de l'OCDE](#), datant de 1976 et révisés en 2011, recommandent aux entreprises dont le siège social est situé dans son périmètre d'adopter un comportement respectueux de l'environnement et des conditions de travail. Les entreprises sont incitées à appliquer un système de gestion environnementale, à se fixer des objectifs et à rendre compte des impacts de leurs activités.

L'ISO 26000 date de novembre 2010. Un groupe de travail dédié à la responsabilité sociétale a défini sept questions centrales, déclinées en domaines d'actions. Quatre thèmes concernent l'environnement, à savoir la prévention des pollutions, la prévention durable des ressources, la protection de la biodiversité et le changement climatique. Si celui-ci doit être atténué, il impose aussi des adaptations, car il risque d'être inévitable. Ce chapitre sur l'environnement, très complet, a bénéficié du travail de spécialistes réputés. Les organisations sont invitées à identifier leurs impacts et à lancer des mesures afin de les réduire.

La [norme ISO 14001](#), qui constitue un système de management, aide les entreprises à lancer des actions afin d'améliorer continuellement leurs performances environnementales, de prévenir les pollutions et de respecter les exigences légales. Cette norme sera révisée, car l'[EMAS](#) s'avère plus complète. 24 pistes d'amélioration seront étudiées par un groupe de travail que piloteront les Etats-Unis et dans lequel aucun représentant français ne siège encore. Il importera notamment d'associer plus étroitement l'environnement à la responsabilité sociétale, de clarifier et d'élargir le concept de prévention de la pollution et d'aligner le langage de la norme à celui de l'ISO 26000. L'évaluation de la performance environnementale et le reporting seront aussi étudiés, des indicateurs pouvant être créés. Enfin, l'information et la communication sur les enjeux environnementaux devront se systématiser, sachant que les entreprises doivent désormais associer les parties prenantes à l'évaluation des impacts.

Le reporting sur la performance économique, environnementale et sociale des organisations doit devenir aussi complet que le reporting financier. Le Global Reporting

Initiative (GRI), créé en 1997, associe donc de multiples parties prenantes à la définition des indicateurs utilisables par les entreprises. Trente indicateurs existent actuellement, dont seize indicateurs obligatoires. La quatrième version du GRI visera à améliorer la fiabilité de la collecte de données et à permettre la réalisation d'un rapport intégré qui présente conjointement les données financières et extra-financières.

Le GRI préconise notamment cinq indicateurs en matière de biodiversité. Enfin, le Global Compact a réalisé une table de correspondance entre ses principes et l'ISO 26000, tandis que l'institut RSE a préparé une table de correspondance avec les différents chapitres du futur décret de l'article 225.

2) Débat avec la salle

De la salle

Un groupe de travail devrait travailler sur l'application des normes par les partis politiques, car ils sont responsables de l'état actuel du monde.

Ghislaine HIERSO

Les partis politiques comprennent toutefois des personnes qui s'efforcent de développer les mêmes idées que nous.

Pierre MAZEAU

Des pratiques existent d'ailleurs, par exemple une évaluation sous l'angle du développement durable des lois votées par le Parlement belge.

De la salle (un enseignant en santé environnementale)

Aucun indicateur ne concerne la distribution des bénéfices dans les populations, en termes environnementaux, économiques et sociaux.

Pierre MAZEAU

L'une des sept questions centrales de l'ISO 26000 concerne l'impact des activités sur les communautés. L'amélioration de la santé des populations est jugée importante.

Patrick JOLIVET

De plus, des indicateurs concernent les inégalités de distribution.

Ghislaine HIERSO

J'ajoute que les relations entre les inégalités sociales et les problèmes de santé sont prises en compte en France. Les inégalités seront également étudiées à Rio.

De la salle

Comment s'assurer que les entreprises prennent en compte les principes énoncés par l'OCDE, sachant qu'elles sont souvent implantées dans des pays où la réglementation en matière d'environnement est très restreinte ?

Pierre MAZEAU

Une entreprise dont le siège social se trouve dans l'OCDE doit respecter le référentiel. Des parties prenantes, par exemple des ONG ou des salariés, peuvent le cas échéant solliciter le « point de contact national », qui rassemble des représentants du Ministère des finances, du MEDEF et des organisations syndicales, en lui transmettant un dossier montrant qu'une entreprise opérant en Asie se comporte mal en matière d'environnement.

Eric FLAMAND

Les référentiels peuvent difficilement être comparés. Mon cabinet de conseil élabore donc parfois des référentiels spécifiques pour ses clients.

Pierre MAZEAU

Les tables de correspondance sont réalisées très convenablement. Je souligne aussi la complémentarité entre les référentiels.

Corinne SOREL, Structures et stratégies

Les différentes filiales des groupes internationaux travaillent dans des contextes très différents. Néanmoins, les indicateurs quantitatifs sont privilégiés par rapport aux analyses qualitatives.

Pierre MAZEAU

Les indicateurs sociaux doivent en effet être contextualisés. En revanche, les impacts environnementaux peuvent être mesurés quantitativement. Le décret de l'article 225 permettra d'ailleurs de vérifier les informations transmises.

Muriel VOISIN, Veolia Environnement

N'oublions pas que les actions réalisées possèdent plus d'importance que les indicateurs.

III) Enjeux du reporting et de l'EMAS en France

Eric CORBEL

Chef de bureau [CGDD](#)

Tout d'abord, je rappellerai que le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) est chargé des enregistrements EMAS.

La démarche RSE a évolué, puisqu'elle concerne désormais l'ensemble des organisations. De plus, le 25 octobre 2011, la [Commission Européenne](#) a redéfini la RSE comme « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société. » La mesure des impacts possède donc une importance centrale. Ce travail permet notamment aux organisations de gagner en crédibilité par rapport aux acteurs extérieurs.

En France, de nombreuses réglementations concernent le reporting. Depuis 2008, les administrations doivent prendre en compte leurs impacts sociaux et environnementaux dans leur gestion courante, par exemple en matière de consommation de papier, d'égalité hommes-femmes et de recours à des personnes éloignées de l'emploi. De plus, 180 collectivités territoriales représentant 13,4 millions de citoyens sont engagées dans des démarches d'Agenda 21. Dans ce cadre, elles développent une démarche de reporting.

Par ailleurs, le décret du 31 janvier relatif à [l'article 224 du Grenelle](#) oblige les gestionnaires de sociétés d'investissements à indiquer aux épargnants comment ils prennent en compte les objectifs de développement durable.

De plus, le décret d'application de l'article 225 étendra les obligations de reporting à toutes les entreprises de plus de 500 salariés réalisant plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires ou de total de bilan.

Or l'EMAS constitue un outil qui peut aider les entreprises et les collectivités à déterminer des enjeux, à structurer leur démarche en définissant des actions et à en informer les populations. Il existe en l'occurrence une obligation de résultats. Le projet de décret article 225 évoque d'ailleurs l'utilisation de l'EMAS par les entreprises, qui feront vérifier le volet environnemental de leur reporting et feront valider leur démarche de progrès.

Cet outil volontaire se trouve à la disposition des organisations désireuses de prouver leur engagement. Aux entreprises qui nous demandent s'il existe un label environnemental, nous répondons d'ailleurs en évoquant l'EMAS.

IV) L'EMAS et comment promouvoir la participation des organismes : retour d'expériences européennes

Nathalie BOYER

Déléguée générale d'[OREE](#)

Bérangère PAIRO

Consultante en Environnement et Qualité, [Eco-conseil Méditerranée](#)

- Retrouvez le [support de présentation](#) de Nathalie Boyer et Bérangère Païro.

1) Qu'est-ce qu'EMAS ?

Nathalie BOYER

La troisième version de l'EMAS, règlement européen en vigueur depuis 1995, date de 2010. Cette norme a évolué, puisqu'elle concerne désormais toutes les activités, produits et services influant directement ou indirectement sur l'environnement.

Les impacts environnementaux d'une organisation sont d'abord évalués. La biodiversité et l'insertion paysagère sont évidemment étudiées. Des objectifs et des actions, préventives et correctives, sont ensuite définis. Ces actions sont suivies, dans un esprit d'amélioration continue, par des audits internes et externes, ces derniers s'avérant très incitatifs.

L'EMAS se distingue de l'ISO 14001 par les aspects suivants : l'implication des travailleurs ; l'élaboration d'un rapport public ; les indicateurs de performance environnementale ; la conformité réglementaire, puisque l'enregistrement EMAS exige une conformité préalable.

Bérangère PAIRO

Les étapes du PDCA (Plan, Do, Check, Act) doivent être démystifiées. Il s'agit simplement de définir un projet, de le mettre en œuvre, d'établir son bilan et d'envisager les actions suivantes.

Nathalie BOYER

Une certaine souplesse est toutefois permise. Une organisation peut estimer qu'un indicateur ne la concerne pas ou, à l'inverse, ajouter des indicateurs.

Les indicateurs suivants sont utilisés : la consommation d'eau ; l'efficacité énergétique ; la biodiversité, cet indicateur devant s'améliorer ; les émissions atmosphériques ; la production de déchets ; l'utilisation rationnelle de matières.

Cette démarche permet d'améliorer les performances environnementales et financières, puisqu'elle diminue les dépenses d'énergie. De plus, les organisations concernées limitent leurs risques et améliorent leur communication, grâce à l'utilisation du logo EMAS. Enfin, elles motivent leurs salariés, disposent d'assouplissements en matière d'obligations réglementaires, améliorent leur image de marque, accèdent plus aisément à certains marchés et favorisent leurs relations avec les parties prenantes et les assureurs.

Toutefois, cette démarche reste méconnue en France, où elle n'est pas privilégiée par rapport aux autres référentiels de management environnemental, exception faite de la dispense de contrôle. De plus, les entreprises éprouvent des craintes par rapport à l'exigence de conformité réglementaire. Elles manquent aussi de visibilité sur les intérêts, financiers ou non-financiers, de la démarche.

2) Retours d'expériences

Bérengère PAÏRO

Plus de 8 100 sites sont enregistrés en Europe. 80 % des 4 500 organisations enregistrées possèdent la taille d'une PME. L'augmentation constante du nombre d'enregistrements s'explique notamment par le soutien des Etats. Par exemple, la Belgique bonifie les aides en investissement environnemental apportées aux organisations enregistrées. L'Allemagne leur octroie des facilités en matière d'autorisations d'exploiter, tandis que l'Autriche met des consultants à la disposition des entreprises souhaitant s'inscrire dans l'EMAS. Des réductions fiscales sont également accordées, notamment par l'Etat allemand.

Des obligations existent aussi. La Belgique exige des gestionnaires de déchets par délégation publique qu'ils soient enregistrés EMAS. Enfin, certains contrôles réglementaires sont assouplis pour les installations classées, notamment en France, où elles bénéficient aussi d'une réduction de la TIPP. L'EMAS permet en outre d'augmenter les compétences des salariés, grâce à des programmes de formations de consultants et d'administrations publiques.

L'EMAS reste toutefois moins connue que l'ISO 14001. Des conférences et des journées destinées au grand public sont donc organisées. De plus, des brochures sont publiées, notamment par le MEDDTL, tandis que plusieurs Etats ont créé des clubs EMAS. Enfin, des sites Internet donnent des informations sur l'EMAS et la réglementation.

Par ailleurs, certains pays aident les organisations à s'inscrire dans la démarche en proposant des accompagnements collectifs, qui réduisent les coûts, mutualisent les expériences et créent des dynamiques de groupe.

Nathalie BOYER

Tous les pays européens s'intéressent donc à l'EMAS, car cette démarche octroie une grande crédibilité aux organisations, leur évite des contentieux environnementaux, grâce aux vérifications effectuées par les services ministériels, et permet d'améliorer les performances environnementales. La transparence de la démarche et son ouverture au public sont également appréciées.

L'EMAS concerne notamment les PME-TPE. La démarche environnementale par étapes, dans le cadre de l'ISO 14001 qui peut aussi s'appliquer à l'EMAS, permet d'obtenir trois niveaux de certification. Il existe par ailleurs des outils méthodologiques tel que EMASeasy™, qui facilitent le travail des entreprises, ou ceux mis en œuvre par Orée dans le cadre de l'élaboration du guide « Management environnemental des zones d'activités ». Les éco-cartes d'EMASeasy™ permettent d'évaluer les impacts, tandis que des « cartes-météo », d'une grande simplicité d'utilisation, invitent les salariés à donner leur avis sur de nombreux thèmes. Cette démarche a été testée dans le cadre d'une opération collective pour les TPE agro-alimentaires en Midi-Pyrénées.

Adrien BENARD, ANTHIOS

Cet outil permet d'adapter les audits 14001 aux entités de très petites tailles, sachant qu'il n'existe parfois aucune proportionnalité entre les effectifs d'une entreprise et son impact environnemental. ECOPASS a voulu optimiser la durée des audits.

Nathalie BOYER

Par ailleurs, le programme européen Be-smarter (www.be-smarter.eu), terminé en 2010 a réuni dix partenaires et cinq pays, afin de développer les compétences de 105 consultants. 140 petites structures de très nombreux secteurs, dont 26 françaises, ont réussi à développer un système de management environnemental. De bonnes pratiques de management environnemental ont notamment été recensées sur ce site.

D'abord européen, l'EMAS est devenu global. Les différents sites d'une entreprise peuvent être enregistrés dans un seul pays. L'enregistrement peut aussi s'effectuer dans chaque pays.

Enfin, quatre guides sectoriels sont actuellement préparés sur le commerce de gros, le tourisme, les pouvoirs publics et la construction. Sept autres guides sont prévus sur les thématiques : agriculture – culture et élevage, fabrication d'équipement électriques et électronique, construction automobile, fabrication de métaux et de produits métalliques, fabricants d'aliments et de boissons, gestion des déchets et télécommunications.

Débora DIAS (Helpdesk EMAS)

Le guide concernant le secteur de la distribution est quasiment terminé. Une période de consultation s'ensuivra, la publication étant prévue en août 2012. Aucune date n'est fixée pour les autres guides, sachant que la commission dispose de cinq ans pour les élaborer.

V) Table ronde : cas concrets d'opérations individuelles et collectives

Table ronde animée par Eric Corbel, chef de bureau CGDD

Intervenants :

Emmanuel BOUILLIN, directeur du développement durable et de la qualité, [EPLAAD](#)

Olivier TOMA, président, [C2DS](#) (Comité pour le Développement Durable en Santé)

Karine MARTINS, Responsable Certifications Systèmes, [Ecocert Environnement](#)

Pierre PASSEBOSC, Gérant, [Les moulins de Lacaze](#)

Laurence MEDIONI, Directrice communication, [Werner & Mertz](#)

Daniel BOZONNET, Spécialiste environnement senior, [UPM](#)



1) Le choix de la démarche EMAS

Daniel BOZONNET

Le groupe papetier international UPM a choisi la démarche EMAS car il voulait communiquer avec transparence sur les questions environnementales. De 1995 à 2000, ses sites industriels européens et américains ont été certifiés ISO 14000. Dès 1997, plusieurs sites se sont engagés de manière indépendante dans une démarche EMAS. Les certifications EMAS ont ensuite été regroupées par pays. Le passage à une certification commune a enfin été décidé.



Emmanuel BOUILLIN

Les EPLAAD comprennent deux structures publiques. Elles ont choisi la certification ISO 14001 puis l'EMAS pour des éco-quartiers et des parcs d'activités, développés en raison de la volonté politique du Sénateur-maire de Dijon, François Rebsamen. La société d'économie mixte de l'agglomération présente donc des bilans globaux. De plus, son référentiel permet de vérifier que ses annonces sont suivies d'effets. Or l'EMAS constitue un outil plus complet que l'ISO 14001, car il impose une transparence et des indicateurs de performance.

Laurence MEDIONI

Werner & Mertz, entreprise d'origine allemande, conçoit, produit et commercialise des produits ménagers, dont la marque Rainett, leader européen des produits d'entretien écologiques. La population allemande se caractérise par sa sensibilité historique à ce sujet. Depuis 1986, date de création de Rainett, l'efficacité et le développement durable sont inscrits dans tous les processus de fonctionnement et de décision de l'entreprise, qui s'efforce constamment d'améliorer son impact sur l'environnement et qui communique des résultats chiffrés. L'EMAS stimule cette démarche ambitieuse.



Pierre PASSEBOSC

Les Moulins de Lacaze, créés en 1542, produisent désormais de l'énergie verte. Parce qu'ils se situent auprès d'une rivière, des enjeux écologiques existent. La méthode EMAS a été choisie, à la suite de réunions avec des organisations syndicales, l'ADEME et l'ARPE, afin de pouvoir communiquer sur les actions et les pratiques des Moulins. Elle a aussi révélé que ceux-ci continuaient à polluer un peu ; des efforts ont donc concerné ce problème.



Olivier TOMA

Le secteur de la santé, qui accueille chaque année 18 millions de personnes, produit de grandes quantités de déchets. Pour cette raison, l'association professionnelle C2DS s'est structurée, jusqu'à regrouper 250 instituts de santé. Elle lance des politiques environnementales précises et élabore des indicateurs. L'EMAS offrait une méthode utile et donnait du sens à la démarche. 18 établissements ont donc lancé début 2012 l'audit initial. Les acteurs se montrent passionnés, bien que des freins existent.



Eric CORBEL

Comment les TPE peuvent-elles poursuivre une démarche EMAS ?

Karine MARTINS

Ecocert se définit comme un organisme de vérification, de certification et de contrôle réglementaire, spécialisé dans les démarches en développement durable. Nous sommes impliqués dans EMAS depuis sa création. Notre réseau d'auditeurs, qualifiés par code d'activité, effectue des vérifications très transparentes des systèmes de management. Les entités sont enregistrées pour une durée de trois ans, un suivi annuel validant alors la persistance de la démarche et sa mise en œuvre. Pour les TPE, la certification peut durer quatre ans, le suivi étant biennuel.

Pierre PASSEBOSC

Ecocert a passé une journée aux Moulins, afin de tout y vérifier, notamment les écartes, sachant que nos installations se trouvent par endroits en contact avec l'eau. Grâce à nos organisations syndicales, toutefois, un fournisseur nous procure de l'huile biologique.

2) Les bénéfices apportés par la certification

Daniel BOZONNET

Les papetiers possèdent une mauvaise image puisqu'ils coupent du bois et le transforment en papier, c'est pourquoi notre groupe veut être perçu comme le papetier disposant de la meilleure approche environnementale. EMAS permet de communiquer de manière exhaustive et transparente. De plus, le passage à une certification commune nous permet d'unifier nos procédés, quoique chaque usine possède des spécificités.

Emmanuel BOUILLIN

EMAS nous permet aussi d'affirmer que nous réalisons des actions de qualité. Puisque la construction d'un écoquartier de 300 logements peut durer plusieurs années, nous avons repensé le fonctionnement du maître d'œuvre en fonction d'EMAS, afin que les engagements soient respectés. Des exigences sont appliquées dès la phase de conception du projet d'aménagement de l'écoquartier à travers l'écriture d'un programme

de management de développement durable. Il réunit des cibles et objectifs allant au-delà des simples problématiques environnementales intégrant ainsi des thématiques telles que la mixité sociale et fonctionnelle de l'opération, la densité et les formes urbaines ou la qualité d'usage. Ce PMDD, socle du dossier de consultation des équipes d'urbanisme, réoriente aussi les Dossiers de Consultations Entreprises (DCE) et les Cahiers des Charges de Cession de Terrain (CCCT) des opérations.

Nous diffusons également nos PMDD en toute transparence, afin que les entreprises en disposent deux ans à l'avance et puissent se préparer à satisfaire nos attentes.

Eric CORBEL

Nous constatons qu'EMAS permet à des organisations de partager leurs perspectives avec leurs contractants.

Laurence MEDIONI

Depuis l'adoption de l'EMAS, il y a 10 ans, les bénéfices ont été nombreux et les progrès mesurables d'année en année. Ainsi, en quatre ans, nous avons réduit de 11 % notre consommation d'électricité, de 23 % notre recours au pétrole et de 34 % nos émissions de CO₂. De plus, notre organisation interne s'améliore constamment et nos salariés ont acquis des compétences et des bonnes pratiques. En 2011, l'équipe environnementale de notre site autrichien a d'ailleurs reçu un EMAS Award. Enfin, nous bénéficions d'une meilleure image auprès de la grande distribution, qui comprend l'intérêt de proposer au public des produits non seulement respectueux de l'environnement mais qui sont aussi fabriqués dans des conditions environnementales exigeantes.

Ces bénéfices ont toutefois exigé une période de mise en place. Les deux salariés dédiés à EMAS de notre comité environnemental allemand ont dû initialement collecter de nombreuses données. De plus, nos départements opérationnels doivent consacrer plusieurs semaines et fournir de multiples documents pour l'audit réalisé tous les trois ans. Cette contrainte permet toutefois de rassembler tous les salariés face à un enjeu commun et d'assurer le déploiement des meilleures pratiques de management environnemental dans l'entreprise.

Pierre PASSEBOSC

Pour les Moulins de Lacaze, la démarche ne possède aucun intérêt financier. Elle permet surtout de communiquer sur nos réussites, tandis que des TPE se contentent d'afficher l'arrêté préfectoral. Nous avons repris chaque point de celui-ci, lors de l'audit initial, afin de connaître et de résoudre toutes nos non-conformités. Désormais, nous ouvrons notre centrale à de nombreux visiteurs, notamment des entreprises qui peuvent s'informer sur nos bonnes pratiques et sur nos efforts.

Eric CORBEL

EMAS permet donc de dialoguer avec les acteurs d'un territoire. La réglementation n'est plus perçue comme une contrainte, car elle permet de travailler le mieux possible.

Olivier TOMA

S'agissant des établissements de santé, la démarche bénéficie principalement aux patients, car les déchets rejetés participent au développement de maladies. L'eau du robinet contient notamment des résidus de chimiothérapies. Les établissements engagés dans la démarche acquièrent d'ailleurs une conscience globale des enjeux existants. Enfin, EMAS permet de structurer nos actions. Cependant, nous attendons l'élaboration d'une législation, car la politique sanitaire française doit intégrer les actions préventives et car de nombreux impacts ne sont pas traités.

Emmanuel BOUILLIN

La démarche possède un intérêt financier pour les collectivités et les aménageurs. Dijon a économisé le coût d'une AUE sur chaque projet (25 000 euros, environ) grâce à l'internalisation de compétences. Celle-ci permet aussi de nous améliorer continuellement, tandis que les cabinets externes repartent avec leurs compétences dès qu'un chantier est terminé. La mutualisation de certaines activités a pu également générer des économies. Nous avons ainsi confié à une entreprise d'insertion l'entretien des espaces verts d'un parc d'activité où chaque société recourait précédemment à une entreprise différente, cette mutualisation et le recours à une structure d'insertion a fait baisser les coûts.

3) L'intérêt de démarches collectives

Eric CORBEL

Que se passe-t-il, lorsque vous essayez de partager l'outil EMAS, notamment à l'échelle d'un Groupe ?

Emmanuel BOUILLIN

Les outils peuvent être très lourds ou pragmatiques et simples. Cependant, la démarche importe moins que la personne qui la gère. Or de nombreuses entreprises confient ce travail à des stagiaires, plutôt que de choisir des personnes expérimentées. Des situations problématiques résultent de ces choix. Il s'agit en effet d'un véritable métier, qui consiste notamment à travailler sur des stratégies à quinze ou vingt ans en matière de développement durable.

Laurence MEDIONI

Les filiales de Werner & Mertz échangent leurs bonnes pratiques et notre groupe publie un bilan environnemental. De plus, nos cahiers des charges de commandes exigent l'utilisation d'indicateurs ISO ou EMAS. Nous accompagnons aussi nos fournisseurs, afin qu'ils intègrent eux-mêmes la démarche. Enfin, nous expliquons à nos clients comment EMAS peut contribuer à l'efficacité de structures. Si l'EMAS se généralisait, nous pourrions comparer nos résultats à des entreprises de taille similaire et développer un modèle vertueux et des synergies entre fournisseurs et producteurs, dans l'intérêt de tous.

Daniel BOZONNET

Le passage à un certificat unique a permis d'homogénéiser les structures d'UPM, ce qui favorise les échanges. Nous avons d'ailleurs constaté que l'EMAS était interprété différemment selon les sites et les organismes certificateurs et les pays.

Pierre PASSEBOSC

Le syndicat France Hydro organise tous les trois mois une réunion avec l'ADEME et l'ARPE. Nous échangeons donc sur nos difficultés et nos pratiques. Nous avons aussi visité une centrale hydro-électrique, ce qui s'est avéré instructif.

Olivier TOMA

La mutualisation permet de gagner plusieurs années, car les informations se transmettent rapidement dans le cadre d'une association. Cependant, l'Etat ne tient pas compte d'indices qualitatifs pour déterminer les tarifs des établissements de santé. Il privilégie une politique à très court terme de réduction des coûts. Nos adhérents ont donc décidé de ne rien attendre de personne. Ils travaillent directement avec les centrales d'achats, afin de modifier les critères de choix. En France, cependant, nous ne disposons d'aucun interlocuteur sur le thème de l'énergie. Notre retard s'aggrave donc chaque année,

tandis que le Royaume-Uni a créé un fonds commun de rénovation énergétique, afin que la population puisse réduire ses émissions de CO2.

Eric CORBEL

Comment Ecocert audite-t-il la mise en œuvre du référentiel ?

Karine MARTINS

Nous vérifions le système de management environnemental en interrogeant de nombreux membres de l'organisation. Nous validons ensuite la déclaration environnementale et nous émettons une attestation. L'organisme peut alors transmettre son dossier au Ministère.

4) Questions-réponses

De la salle

Je remercie Monsieur Toma d'avoir démontré l'irresponsabilité des responsables politiques. Par ailleurs, le Ministère de l'Economie dispose de fonds destinés à l'économie de fonctionnalité. Cependant, il qualifie seulement des investissements matériels. Or les investissements immatériels, utiles sur le plan environnemental, doivent être reconnus.

Olivier TOMA

Les acteurs de terrain s'engagent sur ce plan. Il importe désormais que les pouvoirs publics nous entendent. Des plans d'actions collectifs doivent viser des bénéfices humains plutôt que la rentabilisation de capitaux.

Daniel BOZONNET

Toutefois, les entreprises éprouvent des difficultés pour valoriser financièrement leurs investissements dans l'environnement. En revanche, je suis fier de travailler dans une entreprise qui en effectue. En effet, l'entreprise doit avoir une approche durable pour garantir l'avenir de nos petits-enfants (générations futures).

Jacques RICHARD, Professeur à l'Université Paris-Dauphine

Je demande aux Moulins de Lacaze si les seuils de pollution de la rivière ont été établis, afin de pouvoir réaliser des comparaisons, et si les autres acteurs de la rivière s'impliquent sur ce sujet.

Pierre PASSEBOSC

La remontée des anguilles exigera que toutes les chaussées soient équipées de passes à poisson. L'obtention d'un arrêté préfectoral en dépendra aussi. Cependant, de multiples acteurs doivent contribuer à cet effort. Une étude de l'ONEMA révèle d'ailleurs que le saumon ne remontera plus les rivières si le réchauffement climatique dépasse 1,5 à 2 degrés.

Philippe TAILLANDIER

Je souhaiterais savoir comment le Ministère envisage de résoudre le déficit français actuel en matière de certifications EMAS. Je constate par ailleurs que Madame Boyer a souligné l'insuffisance des indicateurs obligatoires EMAS sur la biodiversité.

Nathalie BOYER

OREE travaille sur des critères d'interdépendance des milieux. En matière de biodiversité, la surface des bâtis ne constitue pas un indicateur suffisant. Cependant, toute organisation peut ajouter d'autres indicateurs.

Emmanuel BOUILLIN

Les auditeurs prennent d'ailleurs en compte les indicateurs innovants, ainsi que les actions menées. Lorsqu'une entreprise dispose de 30 % d'espaces verts, leur utilisation possède de l'importance. Or il ne peut être chiffré.

Dominique VALLS, chambre de commerce 54

Une prochaine étape pourrait consister à mettre en avant les externalités positives et à réinternaliser les externalités négatives, afin de mieux connaître les coûts.

Eric CORBEL

Vos propos dépassent légèrement le cadre de nos débats, puisqu'ils concernent la comptabilité extra-financière.

Jacques RICHARD, Professeur à l'Université Paris-Dauphine

Une controverse concerne ce sujet. Des économistes estiment que l'internalisation des externalités provoquerait une catastrophe écologique.

VI) Conclusion : quelles actions pour 2012 ?

Eric CORBEL

Chef de bureau CGDD

27 organisations sont enregistrées EMAS en France, contre 4 000 en Europe. La France a donc un certain retard. Une des explications est à chercher du côté de la sensibilité aux questions environnementales qui a tardé à se développer en France. Une autre origine de ce retard provient d'une préférence accordée à l'ISO 14001 qui paraissait plus universelle qu'un outil européen.

Cependant, une dynamique est actuellement observée. Le Ministère souhaite s'y investir et monter qu'EMAS ne doit pas être opposé à l'ISO 14001 puisque l'outil européen est complémentaire à cette norme. Il ajoute aux exigences de l'ISO 14001, une analyse environnementale préalable plus approfondie et une communication sur les résultats qui crédibilise la démarche.

En raison de ces deux atouts, le référentiel EMAS est d'ailleurs mis en avant dans la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 comme un outil en faveur de la consommation et de la production durables.

L'animation des pouvoirs publics en faveur de la certification et d'EMAS a été insuffisante. C'est une des conclusions d'un groupe de travail lancé en 2010 et qui a publié en 2011 un pré-rapport.

Notre participation à cette conférence témoigne toutefois d'une évolution et d'un effort croissant pour promouvoir la certification environnementale. Une des pistes est par exemple l'utilisation d'EMAS dans le cadre des marchés publics puisque l'article 45 du code des marchés publics le permet.

Le Ministère estime qu'EMAS propose une méthode pour mettre en avant les efforts réalisés. De plus, EMAS offre une reconnaissance aux hommes des entreprises, tout en répondant aux enjeux environnementaux actuels. In fine, EMAS, parmi d'autres outils, permet d'aider les entreprises à accroître leur compétitivité en facilitant la mise en œuvre d'une stratégie environnementale et en crédibilisant la communication de l'entreprise.